



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 septembre (3 septembre 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2024

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, BLONDEAU-BOZON Sophie, GUYOT David, MARTY Paule,
NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne.

Absent : LAUBEPIN Ivan, GORSE Cyril.

Excusés : GUERRET Laurent, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia.

Secrétaire de séance : MARTY Paule.

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9

Avant l'ouverture du conseil municipal, M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter
un point à l'ordre du jour : « Validation du rapport de la CLECT 2024 »

Pour : Unanimité

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 23 juillet 2024

Mme MARTY : Travaux des logements, il avait été fait mention de remettre en place le chauffage
également dans la cuisine. A rajouter au projet de compte-rendu.

Pour : Unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers déposés, acceptés ou refusés depuis la dernière
séance.

Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	MARTIN David
Déclaration Préalable	Rénovation Maison	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Micro-crèche	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Bureaux	Accepté	SCI Améthyste
Permis de Construire	Gîtes	Retiré	GADANT Bastien
Permis de Construire	Maison individuelle	Accepté	GOUPIL Jean-Louis
Permis de Construire	Mobil home	En cours	Non communicable



Affaires Générales

2) Point à date sur l'avancement du projet micro-crèche, retour sur le rendez-vous du 29 août 2024 avec la CAF

Lors du dernier conseil il avait été fait un compte-rendu du rendez-vous en Préfecture.

L'appel d'offre a été déclaré sans suite aux refus successifs des subventions Caf et Préfecture. Afin de pouvoir bénéficier d'une DETR à taux maximum l'an prochain nous avons revu le projet afin de rendre 2 appartements accessibles PMR.

Suite à notre entrevue avec la Caf, les modes de financement ont changé et aucune aide en investissement n'est accordée si le gestionnaire fonctionne sous le mode PAJE.

Il faut absolument que le mode de fonctionnement choisit soit en PSU (Prestation de service unique).

De ce fait, les aides accordées à la commune pour le fonctionnement seront augmentées afin de réduire le reste à charge communal.

Mme Richerateau nous fera un devis de prestation selon le mode de fonctionnement PSU afin que nous puissions évaluer plus exactement notre reste à charge.

Pour diminuer celui-ci, nous pourrions alors réserver des lits pour des entreprises ou des communes qui s'engagerait à payer le reste à charge au prorata de leur nombre de lits.

Il faudrait également lancer une procédure pour une délégation de service public.

19h40 Arrivée de Mme BORNOT-FAIVRE Carine

3) Facturation des frais de fonctionnement du centre Périscolaire Délibération concordante avec la CCBHS

Pour : Unanimité

4) Convention de mise à disposition du matériel communal à la commune de Fontainebrux Délibération

L'employé communal en insertion étant partagé entre les 2 communes il convient de répartir le coût du matériel (acheté par la commune de Larnaud). Une convention a été rédigée et proposée à Fontainebrux avec un coût journée estimé à 30.54 euros.

Cette somme sera réévaluée chaque année en fonction des coûts et des investissements annuels.

Pour : Unanimité

5) Extension du réseau électrique – Viabilisation parcelle ZI 209

Le SIDEC a fait une estimation pour l'extension du réseau électrique jusqu'à la parcelle ZI 209. L'acheteur ne trouve pas très normal de devoir payer la viabilisation seule alors que les parcelles environnantes pourront s'y raccorder.

Il est donc proposé de mutualiser cet investissement afin de réduire le reste à charge pour l'investisseur.

L'entreprise Secula, qui a déjà acheté le terrain voisin mais ne l'a pas encore viabilisé, serait d'accord pour participer à hauteur de 25%.

La CCBHS se rapprochera des propriétaires de la dernière parcelle afin de leur exposer le projet.

Il faut que ce soit la commune qui demande le raccordement.

Pour : Unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



- 6) Retour sur le RDV avec le SIDEC au sujet de la chaufferie collective
Lors du retour sur l'étude de faisabilité, avait été évoqué le Fond Chaleur comme une aide possible au financement.
Cette aide est gérée par le SIDEC. Un point le dérange, la micro-crèche, qui est assez loin et fait chuter le taux de rendement à 0.5.
Selon lui, en enlevant la micro-crèche du réseau, nous pourrions gagner en rendement. Il faudrait déplacer la chaufferie de la micro-crèche pour réduire les longueurs de tuyaux.
Les informations ont été transmises au thermicien afin qu'il prenne en compte ces nouveaux éléments.

Voirie

7) **Avancement des travaux du parking – Travaux supplémentaires**

Délibération autorisant le Maire à payer les travaux supplémentaires

M. le Maire expose à l'assemblée que des travaux ont été rendus nécessaire pendant la réalisation du parking.

Notamment la reprise des eaux pluviales, le remplacement de trappes de visite, ventilation de la fosse septique et l'ajout d'un massif en béton pour des mâts d'éclairage public et un socle pour déposer le chaudron.

Le montant des travaux se monte à 5024.40 euros ttc, soit un montant supérieur à la délégation consentie au Maire. Il convient donc de l'autoriser à liquider la dépense.

Pour : Unanimité

Lors de la dernière séance M. le Maire avait exposé qu'il nous restait 2 mâts en stock. En fait il n'en restait qu'un seul.

Il convient donc de racheter un mât similaire.

Le montant global de l'éclairage du parking se monterait donc à 5918.04 euros TTC.

Pour : Unanimité

L'aménagement paysager est presque terminé, reste juste à planter le gazon.

Il faudra prévoir des installations afin de d'empêcher le stationnement dans le gazon sous les arbres.

8) **CLECT**

Suite à la rétrocession des voies aux communes, et comme Larnaud payait des attributions de compensation sur la voirie, nous allons payer un peu moins.

Notre montant de participation passera de 58.389 à 58.220 euros.

Pour : Unanimité

Questions diverses

9) Questions diverses

Travaux Salle des fêtes : Lors de la dernière séance nous avons présenté le devis de l'entreprise Paget. Il avait été demandé de comparer avec Teddy Pose qui était mieux placé concernant les travaux des logements de la Poste.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Le devis reçu est effectivement moins cher. Le conseil valide donc la commande chez Teddy Pose. ATTENTION, il faudra penser à modifier le RAL.

Plan Communal de Sauvegarde : M. NOBLET Jean-Yves s'est rendu à une réunion d'information à ce sujet au printemps 2024. Il expose au conseil ce dont il s'agit.

Un plan avait été rédigé du temps où Mme MURTIIN était en poste mais il convient de le mettre à jours.

Le plan doit être mis à jour pour fin mars 2025.

Il faut pouvoir mettre en place un réseau d'alerte ce qui représente un gros travail.

Il conviendrait de créer un groupe de réflexion de 4 ou 5 élus afin de pouvoir avancer sur le sujet.

Une remise à jour annuelle est prévue en interne, envoyée en Préfecture tous les 3 ans.

Commission :

Gael PERRON – Corinne Vernet – GUYOT David – Jean-Yves NOBLET.

Le locataire d'un logement de la Poste nous a résilié son bail.

Nous aurons donc un F2 disponible fin novembre 2024.

Ceci pourrait permettre de mettre une salle de bain à disposition pour la locataire du rez-de-chaussée pendant la durée des travaux de réfection de son logement.

Il faudra également en profiter pour contrôler s'il y a des fuites et/ou infiltrations qui pourraient impacter l'appartement situé en dessous à l'avenir.

Signalement citoyen

Une plainte a été enregistrée en mairie concernant notamment une ou des motos qui tournent régulièrement et à très vive allure, notamment sur la Rue du Capitaine Lardet et la Rue de L'Eau, et qui font des roues arrière.

Une demande d'aménagement a été faite pour le carrefour avec la Route de Lons (ralentisseur, chicane, miroir ...). Les élus présents mentionnent également une voiture sans permis grise.

Le radar mobile sera installé sur place dès qu'il sera à nouveau opérationnel et que nous aurons récupéré le mât pour l'installer.

Affouage :

Ouverture des inscriptions. Parcelle 1 et 2 - Date limite – 13 octobre 2024

Vélo route :

Le marquage au sol a été fait sur l'itinéraire provisoire avant les vacances.

Eclairage Public :

L'extinction est effective depuis le 22 juillet. Horaires 23h00 à 05h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire de Séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »